

Une ère nouvelle de coopération régionale a germé: l'avènement de l'Association des Etats de la Caraïbe



Vers la fin des années 1980, les Chefs de Gouvernement de la Communauté de la Caraïbe (CARICOM) ont ressenti une urgence croissante de forger des relations plus étroites avec leurs voisins du Bassin Caraïbe. Ce désir d'élargir le processus d'intégration cherchait à englober toutes les nations baignées par la Mer des Caraïbes, y compris d'autres Etats de la Caraïbe, de l'Amérique centrale et les pays riverains de l'Amérique du Sud. Dans ce contexte, la CARICOM a décidé de créer la West Indian Commission (WIC) en juillet 1989, à Grenade sous la présidence de Sir Shridath Ramphal, dans le but d'analyser une manière de réussir à impulser un mécanisme de coopération avec leurs voisins. Quelques années plus tard, en 1992, cet organisme indépendant proposé dans le rapport « Le temps d'agir » entrainera la création d'une Association des Etats de la Caraïbe (AEC), qui connu géographiquement un essor sans précédent.

Les propositions s'adaptent à la perfection sur la nécessité de la CARICOM à approfondir la coopération au delà de ses limites et de renforcer son pouvoir de négociation dans l'économie mondiale par la création d'un espace économique élargi. Les Pays membres ont pu concevoir le potentiel de cette nouvelle entreprise qui allait inclure 200 millions de personnes de l'Amérique latine et la Caraïbe.

Pendant la Première Réunion spéciale de la Conférence de la CARICOM, au mois d'octobre 1992, l'unanimité a prévalu entre les Chefs de Gouvernement, qui ont convenu d'entamer la consultation avec d'autres Etats sur la recommandation de la WIC. Les discussions ont suivi à la réunion tenue par le Bureau de la CARICOM avec les représentants des Gouvernements de la Colombie, Cuba, la République Dominicaine et le Venezuela, afin d'analyser la proposition. L'idée a été accueillie ouvertement par ces pays. Le dialogue diplomatique a poursuivi dans la Réunion CARICOM/Amérique centrale réalisée à San Pedro Sula, Honduras.

Le moment historique du lancement de la proposition a pris encore plus d'élan par le début des négociations qui a échoué pour donner vie à l'Accord de libre échange du Nord de l'Amérique (ALENA) et des politiques de l'Union européenne en matière commerciale. Le climat économique international en évolution rapide, accompagné des mesures de libéralisation adoptées par les pays de l'Amérique latine et la Caraïbe, a accru l'appétence indispensable pour l'intégration et la coopération au niveau régional, ainsi que pour le développement de liens économiques plus étroits fondés sur la géographie, en particulier dans le domaine du commerce et l'investissement, afin de renforcer la compétitivité économique.

Pendant le Sommet ministériel CARICOM-Amérique Centrale à Kingston, en Jamaïque, en mai 1993, les ministres des pays respectifs se sont félicités de la proposition de créer l'AEC. Par la suite, des progrès significatifs et des engagements francs ont été faits lors du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CARICOM, le Suriname et le Groupe des Trois (G3), (Colombie, Mexique et Venezuela), à Port d'Espagne, Trinité-et-Tobago: Octobre 1993, où un calendrier a été fixé pour la mise en place de l'AEC.

La négociation de la Convention instituant l'AEC a commencé dans un atelier tenu à Kingston, en Jamaïque en Mars 1994. Deux réunions, l'une à Saint-Domingue, République dominicaine, et une dernière dans la ville de Mexico ont été convoquées. Le but principal était de s'accorder sur la nature, la portée et les objectifs de l'Association ainsi que la manière dont les pays, les Territoires d'outre-mer de la Caraïbe et des organisations non gouvernementales participeront.

En juillet 1994, l'intégration régionale a poursuivi son cours constant de croissance progressive. Pendant la Quinzième réunion de la Conférence de Chefs de Gouvernement de la Communauté de la Caraïbe, du 4 au 7 juillet 1994, à Bridgetown, Barbade, les Chefs de Gouvernement ont exprimé leur désir de signer au cours de ce même mois, la Convention créant l'Association des Etats de la Caraïbe.

C'est dans le cadre de ce scénario de création d'une nouvelle ère d'intégration régionale, caractérisée par le renforcement de la coopération, la Convention créant l'Association des Etats de la Caraïbe a été signée le 24 juillet 1994, à Carthagène des Indes, Colombie. Tel qu'il est énoncé par cette Convention, l'Association est une organisation de consultation, de concertation et de coopération, dont l'objectif est de définir et promouvoir la mise en œuvre de politiques et de programmes. La Convention est entrée en vigueur le 4 août 1995.

Avec la signature de la Convention, cette organisation de la Grande Caraïbe, intégrait au début 25 Membres et 3 Membres Associés. Elle a été créée comme instrument pour la coopération fonctionnelle entre les nations qui partagent un patrimoine commun: la mer des Caraïbes. Parmi les domaines de coopération se trouvent en premier lieu le commerce, le transport et le tourisme. D'autres actions prioritaires, comme les catastrophes naturelles et l'environnement, la Mer des Caraïbes et les problématiques en matière de développement social, culturel, scientifique et

technologique, ont été incorporées au Programme de travail de l'AEC pendant la Première réunion du Conseil des Ministres, réalisée au Guatemala en décembre 1996.

Aucun autre mécanisme de coopération dans la région de la Caraïbe n'a épousé un tel appel expansif. Dès le début, quatre groupes régionaux ont été distingués: CARICOM, le Groupe des Trois, l'Amérique centrale et la non-groupé (Cuba, Panama et République dominicaine). Les Territoires d'outre-mer ont été inclus en tant que Membres Associés. La création de l'AEC représente une opportunité stratégique pour développer de nouvelles formes de coopération régionale.

Les détails des tâches de l'Association seraient négociés dans les mois qui ont suivi la signature de la Convention. Entre autres questions importantes, il fallait désigner un Secrétaire général, choisir un Pays siège et définir un budget.

Le Premier Sommet de l'AEC a été convoqué le 17 et 18 août 1995, à Port d'Espagne, Trinité-et-Tobago. Au cours de cette réunion, Trinité-et-Tobago a été choisie comme Siège de l'Association, après que la République Dominicaine et le Venezuela aient retiré leurs nominations. M. Simón Molina Duarte, de nationalité vénézuélienne, a assumé la responsabilité de la conduite de l'organisation comme premier Secrétaire général de l'AEC et le Conseil a élu le Mexique comme Président du Conseil des Ministres pour une période d'un an. Sous la présidence du Secrétaire des Affaires Etrangères du Mexique, José Angel Gurria.

Au Guatemala, le 30 Novembre et le 1er Décembre 1995, le Conseil des ministres a tenu sa première réunion ordinaire et a adopté 12 conventions. Citons, à titre d'exemple, le programme de travail de l'AEC, les conditions de participation des Associés Membres, des observateurs et des acteurs sociaux, les règles de procédure du Conseil des ministres et le Règlement de Secrétariat.

Cette organisation supranationale unique dans la Caraïbe pour son ampleur, empreinte d'optimisme, de vitalité et du soutien de ses leaders, a mis en évidence la volonté d'aborder frontalement les nouveaux défis à relever dans l'hémisphère, dans un environnement mondial changeant. Les leaders à l'époque ont entamé une démarche audacieuse et entrepris le voyage de création collective de nouvelles opportunités pour leurs territoires. Aujourd'hui, après vingt ans d'existence, l'AEC a survécu à de nombreux défis et a resurgi revitalisée, et elle continue à promouvoir la coopération fonctionnelle entre ses Etats membres.